



République Française
Département du Nord

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18
Pour	Contre	Abstention
18	0	0

Date de convocation
Le 8 février 2022

Objet de la délibération

FOND DE CONCOURS
TRANSITION ENERGETIQUE ET
BAS CARBONE DU PATRIMOINE
COMMUNAL

CM 2023 02 - D.05

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

le 02/03/2023

Antoine TRICOIT,
Secrétaire de séance

Christian MATHON,
Maire de CAPINGHEM

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le 02/03/2023

ID : 059-215901281-20230215-CM202302D05-DE

S²LOW

Extrait de
Des délibérations du conseil municipal
Commune de Cappinghem

Séance du 15 février 2023

L'an deux mil vingt-trois le 15 février, à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur MATHON, Maire de la commune.

Présents : C MATHON, MC. FICHELLE, A. TRICOIT, V PARABOSCHI, T. WIDHEN, S. DUMORTIER, G. TRAPASSO, G. OUDAERT, M. BILLOIR, J. BAUDOUIN, F. VAN LATHEM, A. KIMOUR, J. AGNIERAY, K. UDRY, N. ROUBAUD

Absents excusés avec pouvoir : P. MOUCHON >pouvoir à T. WIDHEN, F. TREDEZ >pouvoir à V. PARABOSCHI, V. DUCOURAU >pouvoir MC. FICHELLE,

Absents excusés sans pouvoir : C. CABY

Secrétaire de séance : A. TRICOIT

Suite à la sollicitation du fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal pour les travaux de rénovation de l'éclairage public, le Bureau Métropolitain de la MEL du 16 décembre 2022 a décidé de l'octroi d'une aide financière d'un montant maximum de 9 448,80 € ;

Afin de pouvoir bénéficier de cet aide, Monsieur le Maire propose d'accepter le fonds de concours accordé par la MEL et demande de l'autoriser à signer la convention d'attribution entre la commune et la MEL.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, décident :

- D'accepter le fonds de concours d'un montant maximum de 9 448.80 €
- D'autoriser Madame/Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution entre la commune et la MEL.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,